



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.19.023
portant sur

**La construction d'un court de tennis et de 2 courts de padel couverts et
rénovation partielle du bâtiment existant – relance du lot 1 et 5**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieure au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché en procédure adaptée est passé avec les sociétés suivantes suite à la déclaration sans suite pour cause d'infructuosité des lots n°1 et n°5.

LOT	Entreprise	Montant HT de l'offre de base	Montant HT des options choisies	Observation
1	SADORGE FRERES 12 Rue de la Gare - 45140 Ingré	375 000 €	8 007.98 €	Option 2 : peinture sur enduit existant
5	AMG 1 rue du Solin – 45120 Chalette-sur-Loing	6 323.85 €		

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.


Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Orléans
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- Aux attributaires

A Ingré, le **24 MAI 2019**

 Le maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **27 MAI 2019**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-19-023

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-27T16-52-19.00 (MI217147554)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190521-DC-19-023-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : La construction d'un court de tennis et de 2 courts de padel couverts et rénovation partielle du bâtiment existant - relance du lot 1 et 5

Date de décision : 21/05/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.Acte : DC.19.023-FIN-construction 1 Multicanal : Non
cours de tennis et 2 cours de padel
couverts et rénovation partielle du
bâtiment existant relance du lot 1
et lot 5.PDF

Pièces jointes :

01_PIECES
COMMUNES + LOT 1
COMPRESSE.PDF

Type PJ : 99_AU - Autre document

LOT 5
COMPRESSE.PDF

Type PJ : 99_AU - Autre document

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/05/19 à 16:52

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 27/05/19 à 16:52

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 27/05/19 à 17:15